

The logo consists of a solid red square with the white letters 'SAF' centered inside it.

Droit des détenus à la confidentialité des conversations téléphoniques

Par ordonnance en date du 24 avril 2014 le juge des référés du tribunal administratif de Rennes fait injonction sous délai de trois mois au directeur du centre Pénitentiaire de Vezin de prendre toute disposition pour assurer la confidentialité des conversations téléphoniques des détenus avec leur famille et leur avocat.

Le SAF qui a soutenu le recours de l'Observatoire International des Prisons se réjouit d'une décision qui devra s'appliquer en tout lieu de détention et qui impose de manière parfaitement motivée au regard des principes les plus essentiels des droits de la défense une confidentialité renforcée des communications téléphoniques entre un détenu et son avocat. Ni l'usage illicite de téléphones portables, ni la faculté de recevoir la visite de son avocat - arguments aussi dérisoires que consternants - ne sauraient faire échec à un droit légalement reconnu et qui participe pleinement du droit d'être défendu.

Le SAF veillera à ce que cette décision s'impose pleinement en tout lieu où ces droits restent encore bafoués.

Paris, le 25 avril 2014